

SECRETARIAT GENERAL

DÉCISION CODEP-SGE- 2014-015272 du 6 mai 2014

modifiée par la décision CODEP-SGE-2014-047505 du 24 octobre 2014 Version consolidée à la date du 24 octobre 2014

relative à la désignation de deux inspectrices de la radioprotection

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses L. 1333-17, L. 1333-19, L. 1421-1 et L; 1421-3, L. 1337-1-1, R. 1333-100 à R. 1333-108 et R. 1337-11;

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 592-22;

Vu la décision n° 2010-DC-0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010 établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 9;

Sur le rapport du directeur général de l'ASN,

Décide:

Article 1er

Les agents de l'Autorité de sûreté nucléaire dont les noms figurent en annexe de la présente décision sont désignés en qualité d'inspectrice de la radioprotection pour procéder au contrôle de l'application du chapitre III du titre III du livre III de la première partie du code de la santé publique et des mesures de radioprotection prévues par les articles L. 4451-1 et L. 4451-2 du code du travail, ainsi que des règlements pris pour leur application dans les conditions fixées par les articles L. 1333-19 et L. 1421-1 et L. 1421-3 du code de la santé publique.

Leur compétence s'étend à l'ensemble du territoire national pour le domaine spécifié dans cette annexe.

Article 2

Les inspectrices de la radioprotection mentionnées à l'article 1^{er} sont habilitées à exercer les missions de police judiciaire prévues à l'article L. 1337-1-1 du code de la santé publique dans les conditions prévues par cet article.

Article 3

Le directeur général de l'ASN est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressées et publiée au Bulletin Officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 6 mai 2014

<u>Signé par</u> Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Pierre-Franck CHEVET

ANNEXE

DÉCISION CODEP-SGE- 2014-015272 du 6 mai 2014

modifiée par l'article 1er de la décision CODEP-SGE-2014-047505 du 24 octobre 2014

relative à la désignation de deux inspectrices de la radioprotection

Liste des deux inspectrices de la radioprotection

Nom – Prénom		Qualification		
INO	III — FICHOIII	Milieu industriel	Milieu médical	Autres domaines
Mme LENG	LET Claire	\boxtimes		
Mme RAGU	ET Lyne		\boxtimes	